

Communauté Sépharade Unifiée du Québec
États financiers
31 mars 2022

Communauté Sépharade Unifiée du Québec
Table des matières
Exercice clos le 31 mars 2022

	<i>Page</i>
Responsabilité de la direction	
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière.....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution des actifs nets.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires aux états financiers.....	5

Responsabilité de la direction

Aux membres de la Communauté Sépharade Unifiée du Québec,

La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions concernant l'évaluation des opérations faisant appel à un jugement objectif.

En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration (le « Conseil ») est principalement composé d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'Organisme. La responsabilité de superviser la direction pour s'assurer qu'elle s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et à l'approbation des informations financières incombe au Conseil. Le Conseil s'acquitte de cette responsabilité en examinant l'information financière préparée par la direction et en s'entretenant des aspects pertinents avec la direction et les auditeurs externes. Il est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'Organisme.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. a été nommé par les membres pour effectuer l'audit des états financiers et leur faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet au Conseil et à la direction, qu'ils rencontrent périodiquement et séparément pour discuter des constatations de leur audit.

Le 15 juin 2022

Président

Directeur général

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la Communauté Sépharade Unifiée du Québec,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Communauté Sépharade Unifiée du Québec (« l'Organisme »), qui comprennent la situation financière au 31 mars 2022, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence du point décrit dans le paragraphe intitulé « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Communauté Sépharade Unifiée du Québec au 31 mars 2022, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisme tire ses produits de programmes, dons, abonnements et campagnes de financement, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme, et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits des programmes, dons, abonnements et campagnes de financement, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2022 et 31 mars 2021, à l'actif et à l'actif net au 31 mars 2022 et 31 mars 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal (Québec)

Le 15 juin 2022

MNP¹ SENCRL, s.r.l.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A117714

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

État de la situation financière

Au 31 mars 2022

	2022	2021
Actif		
Court terme		
Trésorerie	854 023	822 184
Débiteurs (Note 3)	41 612	67 665
	895 635	889 849
Immobilisations (Note 4)	106 906	104 062
Lots de terrains de cimetière, au coût	13 563	14 120
	1 016 104	1 008 031
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (Note 5)	235 010	242 297
Tranche à court terme des apports reportés afférents aux programmes et activités (Note 6)	563 610	600 491
Tranche à court terme du montant à payer - régime de retraite antérieur (Note 13)	18 528	-
	817 148	842 788
Apports reportés afférents aux programmes et activités (Note 6)	135 609	97 956
Dette à long terme (Note 7)	-	57 378
Montant à payer - régime de retraite antérieur (Note 13)	34 123	-
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 8)	11 156	22 750
	998 036	1 020 872
Actifs nets		
Investis en immobilisations	84 156	81 312
Non affectés	(66 088)	(94 153)
	18 068	(12 841)
	1 016 104	1 008 031

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2022

	2022	2021
Produits		
Apports	915 084	631 741
Revenus pour services rendus	501 341	149 446
Apports reçu du Fonds de dotation (Note 10)	65 941	-
	1 482 366	781 187
Allocations de la Fédération CJA	865 241	793 873
Revenus de sous-location de locaux et services connexes	452 992	466 613
Subventions gouvernementales (Note 9)	375 560	602 328
Amortissement - apports affectés afférents aux immobilisations (Note 8)	11 594	11 594
	3 187 753	2 655 595
Charges		
Programmes et activités		
Rémunération et honoraires	499 464	354 759
Aide aux personnes vulnérables	357 696	391 120
Dons à des organismes à but non lucratif	219 708	52 615
Dons au Fonds de dotation (Note 10)	30 000	32 000
Voyages et hébergement	137 522	-
Frais de sorties et transports	116 235	13 878
Impression et affranchissement	97 265	54 260
Matériel et équipement	94 228	62 748
Nourriture et réception	37 654	8 083
Location d'espace	35 707	26 495
Entretien et réparations	8 471	9 735
Publicité	5 927	19 143
	1 639 877	1 024 836
Administration		
Salaires et charges sociales	789 113	719 977
Loyer	590 234	590 234
Télécommunications et informatique	53 986	69 019
Honoraires professionnels	24 532	36 475
Assurance	7 642	4 901
Bureau	6 631	4 705
Mauvaises créances	4 340	11 840
Amortissement des immobilisations	26 150	20 947
	1 502 628	1 458 098
Financement		
Frais financiers	27 422	32 086
Intérêts sur dette à long terme	-	1 585
	27 422	33 671
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	17 826	138 990
Provision pour le déficit du régime de retraite antérieur recouvrée (Note 13)	13 083	(75 000)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	30 909	63 990

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars 2022

	<i>Investis en immobilisa- tions</i>	<i>Non affectés</i>	2022	<i>2021</i>
Solde, au début de l'exercice	81 312	(94 153)	(12 841)	(76 831)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	(26 150)	57 059	30 909	63 990
Investissement en immobilisations	28 994	(28 994)	-	-
Solde, à la fin de l'exercice	84 156	(66 088)	18 068	(12 841)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Communauté Sépharade Unifiée du Québec
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars 2022

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	30 909	63 990
Amortissement des immobilisations	26 150	20 947
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(11 594)	(11 594)
	45 465	73 343
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	26 053	(17 123)
Créditeurs et charges à payer	(7 287)	55 771
Apports reportés afférents aux programmes et activités	772	322 073
Remboursement d'une subvention gouvernementale	-	(4 722)
Montant à payer - régime de retraite	52 651	-
	117 654	429 342
Activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	-	135 000
Remboursement de la dette à long terme	(57 378)	(71 389)
	(57 378)	63 611
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(28 994)	(9 911)
Produit de lots de terrains de cimetièr	557	-
	(28 437)	(9 911)
Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	31 839	483 042
Trésorerie, au début de l'exercice	822 184	339 142
Trésorerie, à la fin de l'exercice	854 023	822 184

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Statut et objectifs de l'Organisme

Communauté Sépharade Unifiée du Québec (« l'Organisme »), constitué en organisme sans but lucratif en vertu de la partie III sur les companies (Québec) *la Loi* des compagnies du Québec, a pour mission de préserver, d'enrichir et de promouvoir la culture et l'identité de la communauté Sépharade.

L'Organisme est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (la « Loi »). À ce titre, elle est exonérée d'impôt et a le droit de remettre des reçus de dons aux fins fiscales. Afin de préserver son statut d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi, l'Organisme doit respecter certaines exigences prescrites par cette dernière. La direction est d'avis que ces exigences ont été respectées.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report afin de comptabiliser les apports. Les subventions et apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions, les apports non affectés et les allocations de la Fédération CJA sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont constatés à titre de produits selon la même méthode suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau et équipements	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Aménagements, lieu de culte	15 ans

Réduction de valeur d'immobilisations corporelles

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée.

Les débiteurs et apports à recevoir sont présentés après l'évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs à long terme

Les actifs à long terme, qui comprennent les immobilisations, sont évalués et amortis de la même manière décente dans la méthode comptable applicable. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de son utilisation, plus sa valeur résiduelle, est moindre que la valeur comptable, l'actif à long terme est considéré comme ayant subi une dépréciation. Une perte de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Apports reportés liés aux immobilisations

Les apports reportés liés aux immobilisations correspondent à la tranche non amortie des apports d'immobilisations et des apports grevés d'une affectation qui ont été utilisés pour acquérir du matériel. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée aux périodes où les immobilisations connexes sont amorties.

Apports reçus sous forme de services et de biens

L'Organisme est tributaire du travail bénévole de nombreux membres à l'égard de la prise de décision et d'activités de collectes de fonds. La valeur du travail bénévole n'est pas comptabilisée dans les présents états financiers en raison de la difficulté posée par son évaluation. En outre, l'Organisme reçoit des apports de matériel utilisé à son profit. La valeur de ces apports de matériel sera comptabilisée dans les états financiers lorsque la juste valeur estimative est établie. Toutefois, puisque la juste valeur estimative ne peut être établie, les apports de matériel ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Aides publiques

L'Organisme a droit à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), laquelle est calculée en fonction de la rémunération admissible versée durant la pandémie. Les prestations reçues ont été comptabilisées à l'état des résultats en tant que produits provenant de subventions gouvernementales.

Régime de retraite

L'Organisme participe à un régime de retraite à cotisations déterminées à entreprises multiples au bénéfice de ses employés. Les cotisations effectuées à ce régime au cours de l'exercice sont comptabilisées à l'état des résultats.

Instruments financiers

L'Organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles.

Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence.

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisme n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

L'Organisme évalue par la suite à la juste valeur ses placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont désignés dans des relations de couverture admissibles ou qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments. La juste valeur est établie au moyen des cours publiés. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments, sont évalués par la suite au coût diminué de toute perte de valeur. À l'exception des passifs financiers indexés sur un indicateur de la performance de l'Organisme ou la valeur de ses capitaux propres et les instruments désignés à la juste valeur, tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués par la suite au coût amorti.

Les coûts de transaction et de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à titre d'excédent des produits sur les charges. Autrement, les coûts de transaction et de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers contractés entre apparentés

L'Organisme évalue initialement les instruments financiers suivants qui ont été créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés (les « instruments financiers contractés entre apparentés ») à la juste valeur :

- Les investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif;
- Les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif;
- Les instruments d'emprunt pour lesquels des données d'entrée importantes pour la détermination de leur juste valeur sont directement ou indirectement observables.

Tous les autres instruments financiers contractés entre apparentés sont évalués au coût lors de la comptabilisation initiale. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêt et de dividendes, des paiements variables et des paiements conditionnels, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée en est assortie, son coût est déterminé en fonction des modalités de remboursement de la contrepartie transférée. Lorsque ni l'instrument financier ni la contrepartie transférée ne sont assortis de modalités de remboursement, le coût correspond à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue (voir la note 15).

Lors de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut choisir d'évaluer ultérieurement à la juste valeur les instruments d'emprunt contractés entre apparentés qui sont cotés sur un marché actif, ou pour lesquels des données d'entrées importantes pour la détermination de la juste valeur sont observables.

L'Organisme n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice. Par conséquent, tous les instruments d'emprunt contractés entre apparentés sont évalués ultérieurement au coût après amortissement.

L'Organisme évalue par la suite à la juste valeur ses placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont désignés dans des relations de couverture admissibles ou qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments. La juste valeur est établie au moyen des cours publiés. Les instruments financiers qui ont été évalués initialement au coût et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont ultérieurement évalués selon la méthode du coût, moins toute diminution pour tenir compte de la dépréciation, s'il y a lieu.

Les coûts de transaction et de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers contractés entre apparentés sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisme évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti. Il regroupe les actifs pour les tests de dépréciation, notamment lorsqu'il ne dispose pas d'informations suffisantes pour identifier chaque actif financier du groupe qui s'est déprécié individuellement. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la direction s'interroge notamment à savoir si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières, ou s'il y a eu rupture de contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

À l'exception des instruments d'emprunt contractés entre apparentés et des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés initialement évalués au coût, l'Organisme ramène la valeur comptable des actifs financiers dépréciés au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs, le prix qu'il pourrait tirer de la vente des actifs à la date de clôture ou la valeur de réalisation qu'il s'attend à obtenir de tout bien donné en garantie des actifs.

En ce qui concerne les instruments d'emprunt contractés entre apparentés initialement évalués au coût, l'Organisme réduit la valeur comptable des actifs (ou du groupe d'actifs) au plus élevé de ce qui suit : les flux de trésorerie non actualisés attendus de l'actif ou du groupe d'actifs semblables, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente des actifs à la date de clôture ou la valeur de réalisation attendue de tout bien affecté en garantie du remboursement des actifs.

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

Notes complémentaires aux Financial Statements

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs financiers (suite)

Pour ce qui est des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés qui sont évalués initialement au coût, l'Organisme réduit la valeur comptable des actifs (ou du groupe d'actifs) au prix qu'il pourrait obtenir de la vente des actifs à la date de clôture.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisme procède à la reprise des pertes de valeur sur les actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la perte de valeur et que cette diminution peut être objectivement associée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

3. Débiteurs

	2022	2021
Comptes à recevoir - programmes et activités	39 696	61 857
Taxes de ventes à recevoir	9 096	10 808
	48 792	72 665
Provision pour créances douteuses	(7 180)	(5 000)
	41 612	67 665

4. Immobilisations

			2022	2021
	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur nette</i>
Mobilier de bureau et équipements	119 563	88 641	30 922	11 738
Améliorations locatives	29 399	29 399	-	-
Objets de culte	56 920	-	56 920	56 920
Aménagements, lieu de culte	245 114	226 050	19 064	35 404
	450 996	344 090	106 906	104 062

Les objets de culte ne font pas l'objet d'amortissement car ils représentent un trésor historique sacré.

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2022	2021
Comptes fournisseurs et frais courus	136 825	189 493
Vacances et charges sociales à payer	63 559	50 422
Subvention à payer	34 626	2 382
	235 010	242 297

L'Organisme doit payer un montant de 377 \$ au Cimetière Beth Hahayim, qui est une partie liée. Ce montant est soumis aux conditions commerciales normales.

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

Notes complémentaires aux Financial Statements

Exercice clos le 31 mars 2022

6. Apports reportés afférents aux programmes et activités

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2022	2021
Solde, au début de l'exercice	698 447	376 374
Montant reçu durant l'exercice	1 085 077	975 444
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(1 084 305)	(653 371)
<hr/>		
Solde, à la fin de l'exercice	699 219	698 447
Moins : tranche à court terme	563 610	600 491
<hr/>		
	135 609	97 956

7. Dette à long terme

	2022	2021
Emprunt auprès d'un organisme sous influence notable, non garanti, ne portant pas intérêt, remboursé en totalité au cours de l'année.	-	378
Prêt d'un montant de 60 000 \$ provenant du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et garanti par le gouvernement du Canada. Ce prêt ne porte pas intérêt à condition que 75 % soit remboursé au plus tard le 31 décembre 2023. Le prêt a été remboursé à 75 % au cours de l'année courante et 25 % du solde représentant 20 000 \$ a donc été converti en subvention.	-	57 000
<hr/>		
	-	57 378

8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports ont été reçus pour les aménagements de lieu de culte et sont constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement de ces aménagements.

	2022	2021
Solde d'ouverture	22 750	34 344
Moins: Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(11 594)	(11 594)
<hr/>		
Solde de clôture	11 156	22 750

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

Notes complémentaires aux Financial Statements

Exercice clos le 31 mars 2022

9. Subventions gouvernementales

L'Organisme génère une partie de ses revenus à partir de subventions gouvernementales. Ces revenus proviennent des sources suivantes :

	2022	2021
Subventions fédérales		
Subvention salariale d'urgence	59 513	284 075
Patrimoine Canadien	39 506	99 099
Gouvernement du Canada	92 238	62 999
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)	20 000	-
	211 257	446 173
Subventions provinciales		
Agence de la santé et des services sociaux (PSOC)	152 153	143 021
Mécénat Placements Culture CALQ Volet 1 sur 3	-	2 134
Autres	5 550	5 600
	157 703	150 755
Subventions municipales		
Ville de Montréal	6 600	5 400
	375 560	602 328

10. Fonds de dotation

En septembre 2013, l'Organisme a conclu une entente de partenariat avec la Banque Nationale du Canada (« la Banque »). Selon cette entente, l'Organisme a mené une campagne de collecte de fonds de 2014 à 2018 afin de constituer un fonds de dotation d'un montant minimal de 1 000 000 \$. La Banque a versé à ce fonds 500 000 \$ et en contrepartie, l'Organisme a recueilli une somme équivalente et l'a excédée.

En octobre 2019, une nouvelle entente de partenariat avec la Banque. Celle-ci convient de verser à ce fonds, 90 000 \$ à raison de 30 000 \$ annuellement sur une période de trois ans terminant en juin 2021.

Ce fonds est administré par La Fondation Communautaire Juive et la gestion financière a été confiée à la Banque.

L'Organisme peut recevoir annuellement jusqu'à 5 % du montant en capital du fonds à titre d'apports, utilisés exclusivement pour soutenir les initiatives de l'Organisme dédiées à la jeunesse. Au cours de l'exercice, un montant de 65 941 \$ a été reçu.

Au 31 mars 2022, le montant du fonds de dotation s'élève à 1 482 209 \$ (1 514 101 \$ en 2021).

11. Engagement contractuel

L'Organisme s'est engagé par bail pour la location de locaux. Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice financier en vertu de ce bail (renouvelé annuellement), excluant les frais d'exploitation, sont de 590 000 \$ (590 000 \$ - 2021).

12. Régime de retraite

Les contributions de l'Organisme au régime de retraite des employés pour l'exercice clos le 31 mars 2022 totalisent approximativement 29 454 \$ (27 600 \$ en 2021). Ce régime est administré par la Fédération CJA.

13. Provision pour les charges relatifs au régime de retraite antérieur recouvrée

L'Organisme participe à un régime de retraite à cotisations déterminées depuis janvier 2005. Antérieurement, l'Organisme participait à un régime à prestations déterminées. À la clôture de ce dernier, des ajustements qui devront être versés aux bénéficiaires a été déterminé pour un montant estimatif de 75 000 \$. Au cours de l'année, suite à la finalisation des ajustements, le montant a été évalué à 61 917 \$, payable aux employés sur une durée de 10 ans. La différence entre la provision et le montant final a été comptabilisée à l'état des résultats au cours de l'exercice.

Le montant à payer au 31 mars 2022 s'élève à 52 651 \$ (75 000 \$ en 2021).

14. Évènement important

Le 11 mars 2020, la pandémie de COVID-19 (coronavirus) s'est répandue à l'échelle mondiale, laquelle a eu une incidence importante sur les entreprises, les organisations et les gouvernements en raison des restrictions concernant les voyages et les activités commerciales et des consignes d'auto-isolement et de mise en quarantaine instaurées par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et municipaux. Ces mesures ont fortement perturbées les activités de l'Organisme qui n'a pas pu opérer certains de ses programmes. Bien que l'Organisme ait été en mesure de limiter les impacts de la crise à court terme, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable les conséquences de la pandémie à long terme sur sa situation financière. La direction continue de surveiller et d'analyser la portée de la pandémie sur les opérations et la situation financière de l'Organisme.

15. Instruments financiers

Gestion des risques

L'Organisme est exposé à des risques de crédit, de liquidité et de taux d'intérêt liés à ses actifs et passifs financiers. En général, la direction de l'Organisme a la responsabilité d'établir et de faire approuver les politiques de l'Organisme en matière de gestion des risques. La direction réalise sur une base continue des évaluations de risque afin de s'assurer que tous les risques importants inhérents à l'Organisme et à son exploitation ont été examinés et évalués de manière à tenir compte des conditions du marché et des activités d'exploitation de l'Organisme. Il n'y a aucun changement important dans l'exposition de l'Organisme aux risques par rapport à l'exercice précédent ni aucune modification importante dans les politiques de l'Organisme en matière de gestion des risques au cours de l'exercice.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'Organisme une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. L'Organisme est exposé au risque de crédit sur ses débiteurs. En règle générale, son exposition se limite à la valeur comptable portée au bilan. Le risque lié aux débiteurs est minimisé par un suivi continu de ceux-ci.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses obligations à l'égard des sorties de fonds en espèces à l'échéance. L'Organisme est exposé à ce risque surtout en ce qui concerne ses créiteurs et ses apports reportés. L'Organisme gère ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les sorties de fonds prévus par le biais d'un établissement strict du budget.